



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2023/2024

PROCES-VERBAL N°34

Réunion du vendredi 17 mai 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

PERSAN – STADE LOUIS ODINOT 1 – NNI 954870201

Cette installation sportive est classée T5 SYN jusqu'au 30/09/2027.

Installation visitée par M. PLASSART membre de la C.D.T.I.S. du Val d'Oise suite aux travaux de réaménagement des vestiaires le 13/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement du 13/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 13/05/2024
- Plan des vestiaires

Elle prend connaissance de 4 vestiaires joueurs et 21m² et d'un vestiaire arbitre de 22m².

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. maintient le classement en niveau T5 SYN jusqu'au 30/09/2027.

L'ILE ST DENIS – STADE DE L'ILE DES VANNES 1 – NNI 930390101

Cette installation sportive est classée T4 PN jusqu'au 27/05/2024.

Installation visitée par M. HAMZA membre de la C.R.T.I.S. 16/05/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T4 PN du 15/05/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 16/05/2024
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires

- A.A.C. du 15/05/2024

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T4 PN jusqu'au 19/02/2033.

VILLETANEUSE – STADE DIAN 1 – NNI 930790101

La C.R.T.I.S. reprend connaissance du dossier suite à la décision de la C.F.T.I.S. du 23/11/2023, de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 SYN ainsi que du document transmis :
- Tests in situ du 30/11/2023.

Au regard de l'élément transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement de cette installation en Niveau T5 SYN jusqu'au 01/10/2033.

1.3. Changements de niveau de classement

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

IVRY SUR SEINE – STADE DE CLERVILLE – NNI 940410101

L'éclairage de cette installation sportive est classé E4 jusqu'au 28/09/2024.

A la demande de la Mairie d'Ivry sur Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 10/05/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 23/04/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 401 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.56
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.70

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 17/05/2026.

EPINAY SUR SEINE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 930310101

L'éclairage de cette installation sportive n'est pas classé.

A la demande de la Mairie d'Epinay sur Seine, contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 16/05/2024.

La C.R.T.I.S prend connaissance de la demande de classement en niveau E7 signée par le propriétaire le 16/05/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de source : Iodures Métalliques
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 76 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.53
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.72

La C.R.T.I.S propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 jusqu'au 17/05/2026.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

FONTENAY LE FLEURY – STADE RENE DESCARTES 2 – NNI 782420102

Cette installation sportive ne dispose pas d'un éclairage.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour l'installation d'un éclairage en LED ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 14/06/2023
- Courrier de la Mairie du 14/06/2023
- Arrêté municipal du 23/06/2009
- Etude d'éclairage de SCHREDER du 28/10/2022

Elle constate :

- Un mât de 16m à 4m de la ligne de touche avec 2 projecteurs LED
- Un mât de 14m à 4m de la ligne de touche avec 2 projecteurs LED
- Un mât de 11m à 5m de la ligne de touche avec 2 projecteurs LED
- Un mât de 11m à 4m de la ligne de touche avec 2 projecteurs LED
- Un mât de 10m à 4m de la ligne de touche avec 2 projecteurs LED
- Un mât de 8m à 4m de la ligne de touche avec 2 projecteurs LED

Et les éléments transmis :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : **156 lux**

U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : **0,51**

U1h (EhMin/EhMax) : **0,27**

Eblouissement (Glare rating) : GR max : **non communiqué**

Elle rappelle que « Les projecteurs doivent être installés dans un angle supérieur ou égal à 25° et inférieur ou égal à 45° par rapport à l'axe longitudinal du terrain » (Art 3.3.3)

La hauteur des projecteurs doit-être calculées avec les formules suivantes :

$$H_{min} = (d+l/2) \cdot \tan(25)$$

$$H_{max} = (d+l/2) \cdot \tan(45)$$

Elle rappelle aussi que « L'inclinaison maximale des projecteurs (axe optique) par rapport à la verticale est inférieure ou égale à 70° pour les terrains classés E1 à E7. En cas d'impossibilité, l'étude doit garantir le respect de la valeur maximale GR (50). » (Art 3.3.2).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. ne peut prononcer un avis préalable pour le classement de cet éclairage.

ARNOUVILLE – STADE LEO LAGRANGE 1 – NNI 950190101

Cette installation sportive est classée T4 SYN jusqu'au 16/09/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable en niveau T4 SYN pour un projet d'extension et de réhabilitation des vestiaires sous la tribune et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable du 22/04/2024
- Courrier de présentation du projet
- Planning prévisionnel du projet
- Ancien plan des locaux
- Plan projet des futurs locaux sous tribune avec :
 - o **4 vestiaires joueurs > 20 m²**
 - o **2 vestiaires arbitres > 8 m²**

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour ce projet d'extension et d'aménagement des vestiaires sous la tribune et le maintien d'un classement en niveau T4 SYN.

4. DIVERS